

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
24 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le six décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
12 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 3
- Absents : 3
- Votants : 26

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.**

**AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. RUBIANO à M. DAHIREL, Mme JEFFROY à Mme LE NORMAND-BERNIER.**

**ETAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme PILLET, Mme GIANNI.**

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

**N°2023 - 04 – Acquisition de parcelles en vue de la réalisation de la Voie vélo Larmor-Plage/Ploemeur**

Afin de réaliser la voie vélo, sur l'emprise de l'ancien « chemin du curé », la commune doit acquérir un certain nombre de parcelles complémentaires afin de permettre notamment des élargissements ponctuels de la voie par rapport au chemin actuel et le contournement du lotissement Ar Menez.

Les cessions sont résumées dans le tableau suivant :

Propriétaires	n° parcelle à diviser	n° parcelle à acquérir par la mairie	Surface de parcelle à (en m <sup>2</sup> )	Prix d'achat proposé (€)
BARON Hubert et Christine	AP 326	AP 326-a	224	156,80 €
COLDERS Aude et NUSSBAUMER Nicolas	AP 330	AP 330-a	455	318,50 €
CTS MAP-PENHOUEUET -PERRON	AB 344	AB 344-a	13	9,10 €
PENHOUEUET Michelle et Philippe	AB 337	AB 337-a	41	28,70 €
PENHOUEUET Michelle et Philippe	AB 352	AB 352-a	15	10,50 €
PENHOUEUET Michelle et Philippe	AB 351	AB 351-a	15	10,50 €
EZANNO/GUILLOU Anne Marie, GUILLOU Jean-Yves, GUILLOU François	AB 687	AB 687-a	33	23,10 €
LAUDREN	AB 809	AB 809-a	853	597,10 €
LAUDREN	AB 3	AB 3-a	60	42,00 €
LAUDREN Marie-Christine et Xavier	AP 111	AP 111-a	91	63,70 €
LAUDREN Xavier et Marie	AB 338	AB 338-a	18	12,60 €
LE GALLO Eric et Bérénice	AP 129	AP 129-a	5	3,50 €
LE GAREC Joséphine	AB 291	AB 291-a	66	46,20 €
LE GUENNEC Pierre (CTS LE GUENNEC - GUILLARD), LE GUENNEC Maryannick, LE GUENNEC Madeleine	AB 345	AB 345-a	3	2,10 €
LE GUENNEC Pierre, LE GUENNEC /GUILLARD Madeleine, LE GUENNEC / GUILLARD Maryannick	AB 335	AB 335-a	10	7,00 €
HUON Ghislaine	AP 110	AP 110	1 700	1 190,00 €
HUON Ghislaine	AP 1118	AP 1118	3 009	2 106,30 €
		TOTAL		4606,70€

Dans l'attente de la signature de ces actes, les propriétaires ont tous donné leur autorisation préalable à la réalisation des travaux (accord écrit et signature du plan projet de division).

Vu l'avis de la commission travaux/urbanisme en date du 26 septembre 2023,  
 Vu l'accord des propriétaires concernés,  
 Vu l'arrêté d'alignement en date du 22 juillet 2021,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'ACQUERIR les parcelles listées ci-dessous,
- De l'AUTORISER ou son représentant à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître Redo à Ploemeur,
- D'ACTER que les frais consécutifs à cette acquisition seront intégralement supportés par la commune,
- De PRONONCER le classement d'office des surfaces dans le domaine public communal.

**Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme**



**LARMOR-PLAGE, le 7 décembre 2023**

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**